



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
CANTON DE DOURDAN

COMMUNE DE SERMAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 MARS 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

L'an deux mil dix-huit, le huit mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Pascal JAVOURET, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2018

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Pascal JAVOURET, Maire, Jean-Louis RINGUEDE, Jacqueline BESSE, Jean VERGNAUD, Adjoints au Maire, Nicole DARTEVELLE, Jean-Pierre GRANJEAN, Claude DELAFRAYE, Isabelle DAVIOT, Blandine BELPECHE, Dominique POUILLIER, Daniel IVERT et Pascal DESPREZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Valérie LACOSTE, pouvoir à Monsieur Pascal JAVOURET, Monsieur Jean-François MILARD, pouvoir à Monsieur Claude DELAFRAYE, Madame Anne-Marie BAILLOUX, pouvoir à Madame Dominique POUILLIER, Monsieur Sylvain LARQUETOU, pouvoir à Madame Jacqueline BESSE, Madame Monique BEAUMONT, pouvoir à Madame Isabelle DAVIOT, Madame Magali HAUTEFEUILLE, pouvoir à Monsieur Daniel IVERT.

Absent, excusé : Monsieur Franck CHEVALLIER.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé selon l'article L2121.15 du code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal ; Madame Jacqueline BESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2018 qui n'appelle aucune observation de la part des Conseillers Municipaux.

1- Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la programmation 2018 est en cours.

A cet effet, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux avant le 15 mars 2018.

Il indique que le dossier de demande porte sur les travaux de rénovation du bâtiment abritant les réfectoires élémentaire et maternelle, la garderie et la salle d'études avec notamment :

- Un lot « faux-plafonds, doublages thermiques, peinture et traitement acoustique »,
- Un lot « chauffage »,
- Un lot « mise aux normes électriques ».

La totalité de ces travaux pourra être financée au titre de la DETR à hauteur de 50 % du montant total HT.

Monsieur le Maire indique que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018 et que le financement interviendra selon le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT :	77 911,40 €
Montant des travaux TTC :	93 493,68 €
Subvention escomptée 50% :	38 955,70 €
Autofinancement :	54 537,98 €

Ces travaux sont prévus pendant les congés d'été 2018, lorsque les locaux n'accueillent plus d'enfants.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISENT Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 selon les modalités indiquées ci-dessus.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstention(s) : 0

La séance est levée à 20h55.
Fait à SERMAISE, le 09 mars 2018
Le Maire, Pascal JAVOURET

